

A.S.M. AUTOMOBILES
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 10 000 Euros

Siège Social : 27 RUE DES BANARDES
25800 VADAHON (DOUBS)
RCS BESANCON : B 893 108 365

CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés :

- **Monsieur Régis, Ferjeux, Henry MOUGIN**

Né le 11 Février 1966 à BESANCON (25)

De nationalité française

Divorcé en premières noces et non remarié de Madame Muriel BOZON

Demeurant 3, impasse des Millerys – 25800 VALDAHON,

Ci-après dénommé "Le Cédant",
D'une part,

Et :

Société V.P.A. Valdahon Pièces Automobiles immatriculée au RCS sous n° 818 754 160,
dont le siège social est à 25800 VALDAHON 27 Rue des Banardes, représentée par son
gérant Mr TALLANDIER Damien

Ci-après dénommée "Le Cessionnaire"
D'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

EXPOSE

Il existe une Société par Actions Simplifiée dénommée " A.S.M. AUTOMOBILES "
immatriculée le 20 Janvier 2021 au Greffe du Tribunal de Commerce de BESANCON sous n°
893 108 365,

Cette société présente les caractéristiques suivantes :

Siège : 27 RUE DES BANARDES- 25800 VALDAHON

Objet :

La société a pour objet :

- Achat/vente de véhicules automobiles neufs et d'occasion ;
- Réparation de véhicules automobiles ;
- La participation de la société, par tous moyen, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droit sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
BESANCON 1
Le 18/10/2022 Dossier 2022 00062372, référence 2504P01 2022 A 01834
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros

- Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée :

La durée de la Société a été fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital Social :

Le Capital Social de 10 000 Euros, a été constitué d'apports en numéraires.

Il est divisé en 10 000 parts sociales de 1 Euro (un Euro) chacune, entièrement libérées.

Immatriculation au Registre du Commerce :

Enfin, la Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés BESANCON sous n° 893 108 365.

CECI EXPOSE IL EST PROCEDE COMME SUIT A LA CESSION DE PARTS, OBJET DES PRESENTES

CESSION

Par les présentes, **Monsieur Régis, Ferjeux, Henry MOUGIN**, Cédant, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit 10 000 parts sociales de ladite Société qui lui appartiennent, portant les numéros 1 à 10 000 avec tous les droits et obligations qui y sont attachés, au cessionnaire qui accepte, à savoir :

- La Société V.P.A. Valdahon Pièces Automobiles immatriculée au RCS sous n° 818 754 160, représentée par son gérant Mr TALLANDIER Damien, **sera propriétaire de 10 000 parts sociales numérotées de 1 à 10 000.**

Le Cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribuée audites parts, et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à compter de ce jour.

Les parts cédées sont représentées par aucun titre et sa propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant un prix de **25 000 euros** que le Cédant reconnaît avoir reçu du Cessionnaire ce jour même et dont il lui consent bonne et valable quittance, entière et sans réserve.

DONT QUITTANCE

ORIGINE DE PROPRIETE DES PARTS CEDEES

Les parts cédées par **Monsieur Régis, Ferjeux, Henry MOUGIN** lui appartiennent en propre pour les avoir intégralement souscrites.

QUITUS ET RENONCIATION

Le cédant déclare donner quitus au cessionnaire pour l'exercice de son mandat social jusqu'à ce jour et renonce à toutes contestations ou recours à quelque titre que ce soit pour sa participation au capital de la société.

Par ailleurs, le cessionnaire est dûment informé que cette cession de parts sociales est consentie sans garantie d'actif ni de passif.

SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la Présidence d'une attestation de ce dépôt.

DECLARATIONS

1. Déclaration du Cédant

Le Cédant déclare :

- qu'il n'est pas et n'a jamais été en état de cessation de paiement, de redressement judiciaire ou de liquidation de biens,
- qu'il dispose de la pleine capacité juridique d'aliéner,
- et, que les parts sociales sont libres de tout nantissement et de tout droit quelconque.

2. Déclaration du Cessionnaire

Le Cessionnaire déclare de son côté, confirmer les énonciations faites en tête des présentes concernant son état-civil.

DECLARATION FISCALE

Pour la perception des droits d'enregistrement, le Cédant déclare que la Société est soumise à l'Impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées représentent un apport en numéraire.

Le cédant déclare également que la société « A.S.M. AUTOMOBILES » n'est pas une société à prédominance immobilière.

FORMALITES - POUVOIR

La présente cession de parts sociales sera déposée en deux exemplaires au Greffe du Tribunal de Commerce de BESANCON.

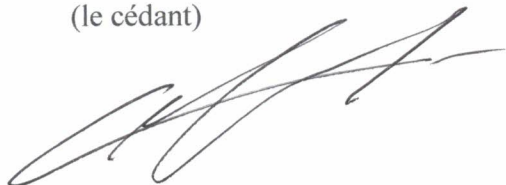
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux des présentes en vue de rendre la cession ci-dessus opposable à la Société.

FRAIS

Les frais et droits d'enregistrement de la présente cession et tous les frais qui en seront la conséquence, seront supportés par le Cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à VALDAHON
En cinq exemplaires originaux
Dont deux pour l'enregistrement
Le 30 Septembre 2022

Monsieur Régis MOUGIN
(le cédant)



V.P.A. Valdahon Pièces Automobiles
pris en la personne de son gérant
Mr Damien TALLANDIER
(le Cessionnaire)

